



# SÉCURITÉ SOCIALE ET DÉFIS DÉMOGRAPHIQUES DANS UNE PERSPECTIVE EUROPÉENNE

Colloque européen organisé conjointement par les caisses nationales de sécurité sociale  
les 7 et 8 novembre 2008 à Paris, Palais du Luxembourg  
dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne

Modérateur : François Limoge

## Programme

Le colloque piloté par les caisses nationales de sécurité sociale s'inscrit pleinement dans la volonté exprimée par la Présidence française de l'Union européenne de souligner l'existence d'une « Europe qui protège » les individus dans le cadre d'une économie ouverte aux jeux de la concurrence et du marché.

La conférence s'articulera autour de cinq tables rondes décrites ci-dessous, après des interventions introductives de personnalités françaises et européennes situant le contexte et la problématique :

### Vendredi 7 novembre 2008

**8 h 30 – 9 h 15 : Accueil-café, Restaurant du Sénat**

**9 h 30 – 9 h 45 : Salle Clemenceau**

**Mot de bienvenue : Sénateur**

**9 h 45 – 11 h 15 :**

**Introduction au colloque avec les interventions de :**

- M. Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'État chargé des affaires européennes, France (sous réserve)
- M. Vladimír Špidla, Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances (sous réserve)
- M. Dominique Libault, Directeur de la sécurité sociale, Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, France
- M. Jean-Paul Sardon, Directeur de recherche, Institut national d'études démographiques (INED), France (sous réserve)

**11 h 15 – 11 h 30 : pause**

**11 h 30 – 13 h 00 :**

**Quelle prise en charge de la santé face aux défis démographiques ?**

*Table ronde présidée par M. Frédéric Van Roekeghem, Directeur général, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), France*

Face aux défis démographiques, la promotion et la prise en charge de la santé tout au long du cycle de vie sont encouragées par les instances communautaires et réalisées par les assurances sociales.

La table ronde abordera des hypothèses de l'impact de l'évolution démographique sur le coût des soins, appréciera l'approche des instances communautaires en la matière dans la perspective de ces changements, présentera les actions de prévention et de prise en charge des régimes d'assurance sociale pour maintenir en bonne santé l'ensemble de la population, et enfin réfléchira aux nouveaux besoins.

- Mme Dominique Polton, CNAMTS, France
- M. Gregor Breuker, European Social Insurance Platform (ESIP), European Network of Social Insurance for Health (ENSIfH)
- Mme Isabel De La Mata, Direction générale de la santé et des consommateurs, Commission européenne
- M. Willy Palm, Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé

**13 h 00 – 14 h 15 : déjeuner dans les salons de Boffrand**

**14 h 30 – 16 h 00 :**

### **Solidarité et équité entre les générations et les travailleurs**

*Table ronde présidée par M. Patrick Hermange, Directeur, Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), France*

Cette table ronde reviendra sur les spécificités des systèmes par répartition et leur articulation avec la nécessaire équité entre les générations dans un contexte de vieillissement démographique. L'équité entre les travailleurs sera traitée en lien avec les dispositifs de coordination des systèmes de sécurité sociale, eux-mêmes impactant de façon substantielle les régimes d'assurance retraite. Pour répondre aux objectifs conjugués de solidarité et d'équité, quelles actions et bonnes pratiques pourraient être mises en œuvre pour éviter le report de risques sociaux sur les seuls individus ?

- M. Alain Euzéby, Institut d'études politiques (IEP Grenoble), France
- M. Podromos Mavridis, Direction générale Emploi, affaires sociales et égalité des chances, Commission européenne
- Mme Agneta Kruse, Department of Economics, Lund University, Suède

**16 h 00 – 17 h 30 :**

### **Bien vieillir dans une société inclusive : quels leviers sanitaires et sociaux ?**

*Table ronde présidée par M. François Gin, Directeur général, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), France*

Les changements démographiques actuels se produisent dans un environnement sociétal lui-même fondamentalement modifié, générateur de vulnérabilités et de ruptures. Afin d'y faire face, les organismes de sécurité sociale sont appelés à sortir de leur rôle de payeur de prestations légales et à démontrer en quoi une action sociale adaptée et une offre de services au plus près des besoins permettent d'accompagner cette « révolution du bien vieillir ».

La table ronde privilégiera trois dimensions : comment maintenir la qualité des dernières années d'activité professionnelle ? Comment favoriser au mieux l'entrée dans la retraite et en faire une étape active de la vie ? Comment accompagner l'avancée en âge en prévenant les fragilités et en favorisant l'inclusion sociale ?

- M. Matti Ylikoski, Finnish Institute of Occupational Health (FIOH), Finlande
- M. Jean-Pierre Aquino, Comité de pilotage du Programme national « Bien vieillir », France (sous réserve)
- Mme Anne-Sophie Parent, AGE, Plate-forme européenne des personnes âgées

**18 h 30 – 23 h 00 : visite de l'exposition « Miró à Warhol », Musée du Luxembourg et cocktail dînatoire dans les salons de Boffrand**

## Samedi 8 novembre 2008

**8 h 30 – 9 h 00 : Accueil-café, Restaurant du Sénat**

**9 h 15 – 10 h 45 :**

### **Allongement de la vie active face aux défis démographiques**

*Table ronde présidée par M. Dominique Liger, Directeur général, Régime social des indépendants (RSI), France*

On sait maintenant que dans la plupart des pays membres de l'Union européenne, il existe une capacité de travail des 55/65 ans en bonne santé, avec dans le même temps l'existence d'une catégorie importante de personnes recevant des prestations de chômage et/ou d'invalidité dans la tranche 50/60 ans.

On discutera donc ici de l'intérêt des mesures incitatives pour favoriser ou maintenir l'emploi des personnes les plus âgées dans la population active : en développant de la souplesse, de la flexisécurité, en permettant le cumul revenu du travail/retraite, en favorisant la création d'activités indépendantes pour les seniors, en mettant en œuvre des mesures fiscales ciblant les entreprises. Tout ceci débouche sur d'autres questions : comment mesurer les effets directs d'une telle politique sur le financement de la protection sociale, et comment maintenir une cohérence entre les politiques des différents Etats membres ?

- M. Veselin Mitov, Conseil économique et social, Bulgarie (sous réserve)
- M. Etienne Goulley, Fédération des associations de retraités, Belgique
- M. Robert Anderson, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, Irlande
- Mme Almudena Durán Heras, Ministère du travail et de l'immigration, Espagne

**10 h 45 – 12 h 15 :**

### **Politique familiale : un investissement, et un retour sur investissement**

*Table ronde présidée par M. Philippe Georges, France*

Au cœur des priorités actuelles se trouve la recherche des leviers et facteurs constitutifs de politiques familiales efficaces accompagnant le double désir d'enfant et de travailler des familles et permettant la conciliation avec une vie professionnelle à égalité pour les deux parents. Quelles réponses politiques peut-on par conséquent élaborer face à la baisse des taux de fécondité dans l'Union européenne et, ainsi, corriger le « vieillissement par le bas » ?

Une politique familiale incitative à l'emploi est-elle porteuse de croissance, élargissant le socle de base d'actifs permettant de mieux financer le changement démographique européen ? Une politique familiale active doit s'intéresser à la jeunesse, notamment en raison de son taux de chômage. C'est en effet la génération future qui financera la protection sociale, et en particulier les retraites.

- M. François Héran, Institut national d'études démographiques (INED), France
- Mme Pascale Vielle, Université catholique de Louvain, Belgique
- Mme Françoise Castex, Députée, Parlement européen (sous réserve)

**12 h 15 – 12 h 30 : Synthèse des analyses et des propositions**

**12 h 30 – 13 h 00 : Conclusion par un ministre français (sous réserve) et par Mme Ursula von der Leyen, Ministre fédérale de la famille, des personnes âgées, de la femme et de la jeunesse – Allemagne (sous réserve)**